

Fiche argumentaire

Déconstruire les idées xénophobes :

Les travailleurs issus de l'immigration et leur situation dans l'emploi en France.

Les dernières statistiques de l'INSEE¹ s'intéressent à l'insertion des immigrés, de leur arrivée en France à leur premier emploi. Ces derniers « chiffres clefs » déjouent les idées racistes et xénophobes.

Les derniers chiffres étudiés en 2018 montrent tout d'abord que les immigrés représentent 9.7% de la population totale (contre 7,4 % en 1975). La moitié des immigrés sont des femmes. 46,1 % des immigrés vivant en France sont nés en Afrique et 33,5 % sont nés en Europe. Dans l'U.E, les pays de naissance les plus fréquents des immigrés sont l'Algérie (13%), le Maroc (11,9%), le Portugal (9,2 %).

Au-delà de ces données stables et homogènes, bien trop souvent, le patronat abuse de la situation de précarité administrative des migrants (régularisation du séjour, permis de travail...) pour les exploiter sans reconnaître leurs qualifications et expérience. Pour se justifier, rendre ces pratiques acceptables et continuer à en tirer profit, les migrants sont considérés comme de la main d'œuvre bon marché et sous qualifiée. Ils sont alors placés dans une situation d'opposition et de compétition malsaine avec les travailleurs « nationaux ».

Or les derniers chiffres de l'INSEE démontent ces préjugés et les faux arguments qui encouragent cette « compétition » organisée par le patronat.

La majorité des migrants est très qualifiée. Cela leur permet de s'insérer plus facilement dans un pays d'accueil libre des conflits qui ravagent leur pays d'origine. Il est à noter qu'en conséquence, les Etats de départ sont privés des personnes qualifiées nécessaires à leur développement, et donc, cela perpétue les écarts de richesse entre pays.

En effet, on relève tout d'abord que parmi les immigrés âgés de 15 ans ou plus arrivés en France en 2017, 31 % sont titulaires au plus d'un diplôme de niveau brevet

des collèges ; 27 % d'un diplôme du secondaire et 42 % d'un diplôme du supérieur. 45 % des femmes immigrées sont diplômées du supérieur, contre 39 % des hommes immigrés.

Enfin, en plus des données relatives aux qualifications, les chiffres de l'INSEE montrent que les migrants sont des travailleurs actifs qui de ce fait contribuent au versement des cotisations sociales.

En effet, en 2018, parmi les personnes de 15 à 64 ans, 80 % des hommes immigrés sont actifs, c'est-à-dire qu'ils occupent un emploi ou en cherchent un. (Ce chiffre est proche de celle observée parmi les hommes non immigrés 75 %). Aussi, la proportion d'hommes occupant un emploi est la même parmi les immigrés et les non immigrés (69%).

Ces chiffres démontent les stéréotypes qui construisent les différences de traitement. C'est pour ces raisons que la CGT réaffirme son adhésion au principe de solidarité et d'égalité des Droits entre tous les travailleurs pour ne pas rentrer dans ce système d'exploitation des plus faibles qui ne profite qu'aux minorités xénophobes.

C'est pourquoi la CGT propose :

La CGT propose² l'égalité de traitement entre salariés et l'application du droit du travail français pour tous les salariés qui travaillent en France.

La reconnaissance du travail et la régularisation administrative des travailleurs sans papiers plus vulnérables parce que sans droits.

La régularisation aux normes sociales françaises des emplois occupés par les migrants, ce qui passe en particulier par un processus de sortie du travail non déclaré par les employeurs ; ce qui implique de développer le contrôle. Qu'ils aient ou non l'autorisation de séjour et de travail, ce qui importe, c'est qu'ils travaillent et vivent ici.

La CGT exige la ratification par la France des textes internationaux concernant les travailleurs migrants, notamment la convention internationale de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (18 décembre 1990) et la convention 143 de l'OIT portant sur les travailleurs migrants (Convention 143 du 24 juin 1975).

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212#en-six-questions>

² <https://www.cgt.fr/documents/repere-revendicatif-1a-droits-des-travailleurs-migrants>



IMMIGRATION : TABLEAU DE BORD CHIFFRÉ

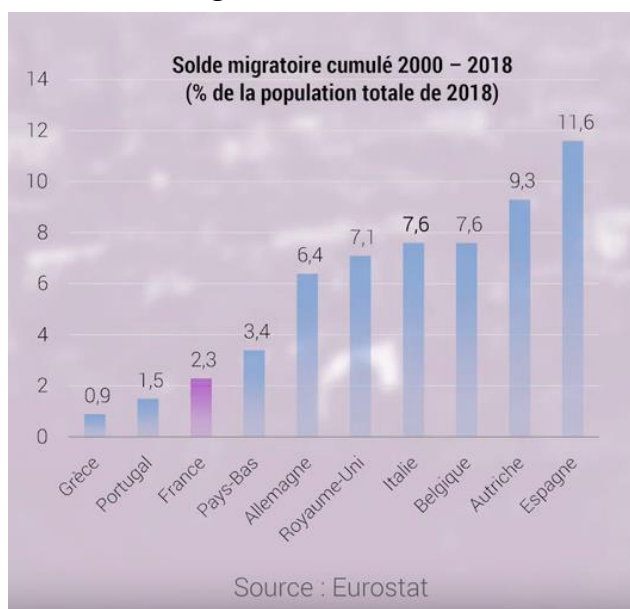
Immigrés-es : combien ?

Nombre d'immigré-e-s :

- 6.4 millions (9.7% de la population)
- Sur ces 6.4 millions, **37.5%** ont acquis la nationalité française (2.4 millions)

Solde Migratoire : Nombre d'entrées – nombre de sorties : (il n'y a pas « d'immigration massive »)

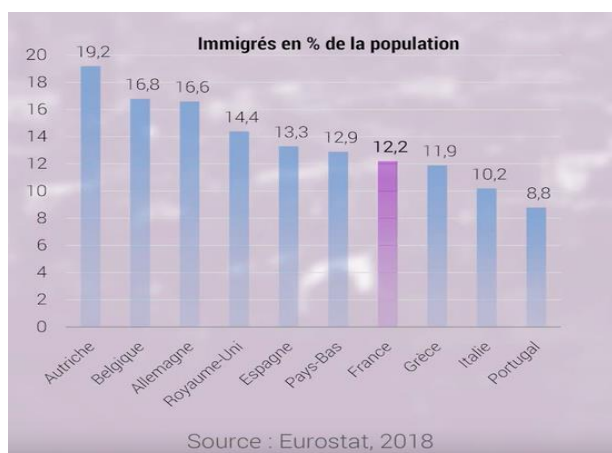
Nombre d'immigrés entre 2000 et 2008 :



Source : XERFI

+ 1 million ; mais essentiellement lié à l'augmentation des titres de séjour délivrés aux étudiants.

Nombre d'immigrés en pourcentage de la population :



Source : XERFI

Nombre de demandeurs d'asile : +23% de demande entre 2017 et 2018, +4% d'acceptation seulement (OFPRA, 2019)

Immigré.e.s : qui ?

- 45% viennent d'Afrique et 35% d'Europe ;
- En 2017, la moitié des immigré.e.s sont nés en Europe (INSEE, 2017) ;
- 52% des immigré.e.s sont des femmes (INSEE, 2018).

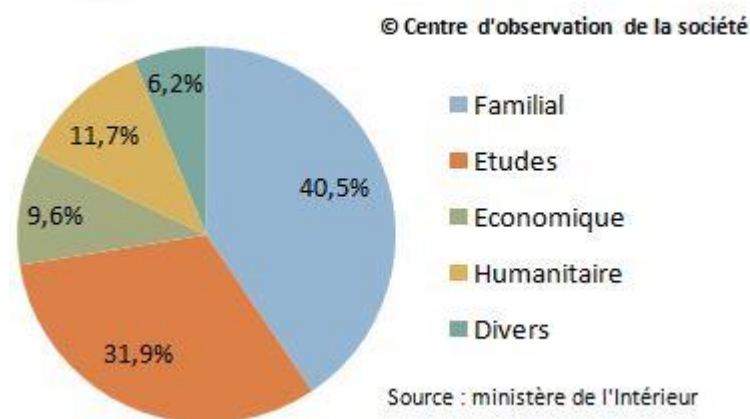
Education

- 32% des immigré.e.s sont sans diplôme contre 13% pour les non-immigré.e.s ;
- La proportion des diplômés-es du supérieur est la même pour les immigré.e.s et non-immigré.e.s ;
- 41% des doctorants sont des immigré.e.s.

Un tiers des titres de séjour délivrés en 2018 concernait des étudiants (Ministère de l'intérieur, 2019)

Immigré.e.s : pourquoi ?

Répartition des titres de long séjour selon le motif
(moyenne 2013-2017)



Premières victimes des inégalités

Taux de pauvreté dans la population immigrée : 39% (Observatoire des inégalités, 2015)

Niveau de vie médian : 1152 euros contre 1762 euros pour la population non-immigrée, soit **35% de moins** (INSEE, 2015).

L'AME, quelques chiffres (source : Avis n°2304 de l'Assemblée Nationale)

L'AME a coûté 848 millions d'euros en 2018, soit **0,4% des dépenses de l'assurance maladie**.

Elle a bénéficié à 318 843 personnes, soit un coût annuel de 2 696€. Pour comparaison, en moyenne en France, chaque assuré social « coûte » 3178€ au titre de l'assurance maladie soit 18% de plus.

Sur tous les contrôles effectués en 2018, seuls 1% comportaient une anomalie ayant une incidence financière.

En 2012, l'Espagne a réduit le panier de soins accordé aux migrants en situation irrégulière. **Le taux de mortalité a augmenté de 15%.**